### **60761 Montataire Cedex**

Date d'émission 07.07.2015, Révision 04.11.2014 Version 01 Page 1 / 9

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

#### Transformateur de rouille

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

### 1.2.1 Utilisations pertinentes

Couleur

apprêt antirouille

### 1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Akzo Nobel Decorative Paints France

Z.I. «Les Bas Prés» - C.S. 70113 60761 Montataire Cedex / FRANCE Téléphone Tél. + 33 (0)3 44 64 91 00

Secteur informatif

Informations techniques Tél. + 33 (0)3 44 64 91 00

Fiche de Données de Sécurité www.quickfds.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Société + 33 (0)3 44 31 39 39

### **SECTION 2: Identification des dangers**

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Pas de classification.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon les directives de GHS/CLP.

Pictogrammes de dangeraucunMention d'avertissementaucunMentions de dangeraucunConseils de prudenceaucun

Caractéristique particulière EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2004/42/CE 84 g/l II A i PA Revêtements monocomposants à fonction spéciale (max. 140 g/l)

### 2.3 Autres dangers

**Dangers pour l'environnement** Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

Autres dangers aucun

### 60761 Montataire Cedex

Date d'émission 07.07.2015, Révision 04.11.2014 Version 01 Page 2 / 9

### **SECTION 3: Composition / Informations sur les composants**

#### Type de produits:

Lors de ce produit, il s'agit d'un mélange.

Conc. [%]	Substance
5 - 10	(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol (Valeur limite indicative UE sur le lieu de travail)
	CAS: 34590-94-8, EINECS/ELINCS: 252-104-2, Reg-No.: 01-2119450011-60-XXXX
1 - < 2	Xylène, mélange disomères
	CAS: 1330-20-7, EINECS/ELINCS: 215-535-7, EU-INDEX: 601-022-00-9, Reg-No.: 01-2119486136-34-XXXX
	GHS/CLP: Flam. Liq. 3: H226 - Acute Tox. 4: H312 H332 - Skin Irrit. 2: H315 - STOT RE 2: H373 - Asp. Tox. 1: H304 - Eye Irrit. 2: H319

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

### **SECTION 4: Premiers secours**

#### Description des premiers secours

Indications générales Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Après inhalation Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

Après contact cutané En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la

victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

Ne pas faire vomir.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

#### Principaux symptômes et effets, aigus et différés 4.2

Effets irritants

### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

Transmettre cette fiche au médecin.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Après ingestion

Agent d'extinction approprié Dioxyde de carbone.

Eau pulvérisée.

Produits extincteurs en poudre.

Mousse.

Agent d'extinction non approprié Jet d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

risque de formation de produits de pyrolyse toxiques, oxyde de carbone (CO), hydrocarbures

non brûlés

### Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à

la réglementation locale en vigueur.

# Akzo Nobel Decorative Paints France 60761 Montataire Cedex

Date d'émission 07.07.2015, Révision 04.11.2014

Version 01

Page 3 / 9

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante. Sol très glissant suite au déversement du produit.

### 6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout/ les eaux superficielles/les eaux souterraines, informer immédiatement les autorités compétentes.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant universel). Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir le SECTION 8+13

### SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains. Protéger la peau en appliquant une pommade.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Empêcher les infiltrations dans le sol.

Aucune mesure spéciale n'est pas nécessaire.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir le SECTION 1.2

# **Akzo Nobel Decorative Paints France** 60761 Montataire Cedex

Date d'émission 07.07.2015, Révision 04.11.2014

Version 01

Page 4 / 9

### SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

### Paramètres de contrôle

### Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

•	• •
Conc. [%]	Substance
5 - 10	(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol (Valeur limite indicative UE sur le lieu de travail)
	CAS: 34590-94-8, EINECS/ELINCS: 252-104-2, Reg-No.: 01-2119450011-60-XXXX
	VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 50 ppm, 308 mg/m³, TMP 84
1 - < 2	Xylène, mélange disomères
	CAS: 1330-20-7, EINECS/ELINCS: 215-535-7, EU-INDEX: 601-022-00-9, Reg-No.: 01-2119486136-34-XXXX
	VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 50 ppm, 221 mg/m³, TMP: 4bis,84, FT: 77
	VLCT: Valeur limite court terme (15min): 100 ppm, 442 mg/m³

### Composants possédants une valeur limite d'exposition (EU)

Conc. [%]	Substance / CE VALEURS LIMITES
5 - 10	(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol (Valeur limite indicative UE sur le lieu de travail)
	CAS: 34590-94-8, EINECS/ELINCS: 252-104-2, Reg-No.: 01-2119450011-60-XXXX
	8 heures: 50 ppm, 308 mg/m³, H
1 - < 2	Xylène, mélange disomères
	CAS: 1330-20-7, EINECS/ELINCS: 215-535-7, EU-INDEX: 601-022-00-9, Reg-No.: 01-2119486136-34-XXXX
	8 heures: 50 ppm, 221 mg/m³, H
	Court terme (15 minutes): 100 ppm, 442 mg/m <sup>3</sup>

### **DNEL**

Conc. [%]	Substance
5 - 10	(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol (Valeur limite indicative UE sur le lieu de travail), CAS: 34590-94-8
	Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 310 mg/m³.
	Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 1,67 mg/kg bw.
	Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 15 mg/kg bw.
	Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 37,2 mg/m³.
1 - < 2	Xylène, mélange disomères, CAS: 1330-20-7
	Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 180 mg/kg bw/d.
	Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 77 mg/m³.
	Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 1,6 mg/kg bw/d.
	Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 14,8 mg/m³.
	Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 108 mg/kg bw/d.

### **PNEC**

Į	Conc. [%]	Substance	
[	5 - 10	(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol (Valeur limite indicative UE sur le lieu de travail), CAS: 34590-94-8	
		soildu sol, 2,74 mg/kg dw.	
		sédiment (Eau de mer), 7,02 mg/kg dw.	
		sédiment (eau douce), 70,2 mg/kg dw.	
		Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 4168 mg/l.	
		Eau de mer, 1,9 mg/l.	
		Eau douce, 19 mg/l.	
	1 - < 2	Xylène, mélange disomères, CAS: 1330-20-7	
		Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 6,58 mg/l.	
		sédiment, 12,46 mg/kg.	
		Eau douce, 0,327 mg/l.	
w.c	w.chemiebuero.de, Téléphone +49 (0)941-646 353-0, info@chemiebuero.de, 14081		FR

## Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH (FR)

### Transformateur de rouille

# Akzo Nobel Decorative Paints France

### 60761 Montataire Cedex

Date d'émission 07.07.2015, Révision 04.11.2014 Version 01 Page 5 / 9

Eau de mer, 0,327 mg/l.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la

configuration des installations

techniques Protection des yeux Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

Non indispensable sous des conditions normales.

S'il y a risque d'éclaboussure:

lunettes de protection

Protection des mains Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures,

> veuillez consulter le fournisseur de gants. Caoutchouc butyle, >120 min (EN 374).

Protection corporelle Non indispensable sous des conditions normales.

Divers Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire Non indispensable sous des conditions normales.

Risques thermiques non

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou

limiter les émissions

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat liquide blanchâtre Couleur Odeur caractéristique Seuil olfactif non déterminé Valeur du pH 2.8 - 3.1 Valeur du pH [1%] non déterminé Point d'ébullition [°C] non applicable

Point d' éclair [°C] 65

Inflammabilité (solide, gaz) [°C] non déterminé Limite inférieure d'explosion non applicable Limite supérieure d'explosion non applicable

Propriétés comburantes non

Pression de vapeur/pression de gaz

[kPa]

non déterminé

Densité [g/ml] 1,0 - 1,05 Densité de versement [kg/m³] non applicable

Solubilité dans l'eau pratiquement insoluble

Coefficient de partage [n-

octanol/l'eau]

non déterminé

45 - 65 s (Coupe de viscosité DIN 4mm)

Densité relative de vapeur par

rapport à l'air

non déterminé

Vitesse d'évaporation non déterminé non déterminé Point de fusion [°C] Auto-inflammation [°C] non déterminé Temp. de décomposition [°C] non déterminé

### 9.2 Autres informations

aucun

#### SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Voir le SECTION 10.3.

### **60761 Montataire Cedex**

Date d'émission 07.07.2015, Révision 04.11.2014 Version 01 Page 6 / 9

### 10.2 Stabilité chimique

Stable sous des conditions environnantes normales (température ambiante).

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact avec agents d'oxydation forts.

#### 10.4 Conditions à éviter

Fort réchauffement.

### 10.5 Matières incompatibles

Oxydant fort

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

### **SECTION 11: Informations toxicologiques**

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

### Toxicité aiguë

Ū	
Conc. [%]	Substance
5 - 10	(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol (Valeur limite indicative UE sur le lieu de travail), CAS: 34590-94-8
	LD50, dermique, Lapin: 9510 mg/kg.
	LD50, oral, Rat: > 5000 mg/kg.
1 - < 2	Xylène, mélange disomères, CAS: 1330-20-7
	LD50, dermique, Lapin: 2000 mg/kg.
	LD50, oral, Rat: 8700 mg/kg.
	LC50, inhalatoire, Rat: 6350 mg/l (4 h).

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

non déterminé

Corrosion cutanée/irritation cutanée

non déterminé

Sensibilisation respiratoire ou

non déterminé

cutanée

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition unique

non déterminé

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition répétée

non déterminé

Mutagénèse

non déterminé non déterminé

Toxicité sur la reproduction

non determine

Cancérogénèse

non déterminé

Remarques générales

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection

sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues.

Données toxologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

### **60761 Montataire Cedex**

Date d'émission 07.07.2015, Révision 04.11.2014 Version 01 Page 7 / 9

# SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

Conc. [%]	Substance
5 - 10	(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol (Valeur limite indicative UE sur le lieu de travail), CAS: 34590-94-8
	LC50, (96h), Poecilia reticulate: > 1000 mg/l.
	EC50, (48h), Daphnia magna: 1919 mg/l.
1 - < 2	Xylène, mélange disomères, CAS: 1330-20-7
	LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss: 14 mg/l.
	LC50, (48h), Leuciscus idus: 86 mg/l.
	EC50, (24h), Daphnia magna: 165 mg/l.
	EC50, Bacteria: 1 - 10 mg/l.
	IC50, (72h), Algae: 1 - 10 mg/l.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les

compartiments de l'environnement

non déterminé

Comportement dans les stations

d'épuration

non déterminé

Biodégradabilité

non déterminé

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

non déterminé

### 12.4 Mobilité dans le sol

non applicable

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Non à classifier de PBT ou de VPVB sur la base de toutes les informations disponibles.

### 12.6 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles. Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

### **Produit**

Disposition du même rang avec le traiter/l'autorité au besoin.

Catalogue européen des déchets

(recommandé)

080112

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets

(recommandé)

150102 150104

www.chemiebuero.de, Téléphone +49 (0)941-646 353-0, info@chemiebuero.de, 14081

### Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH (FR)

### Transformateur de rouille

### Akzo Nobel Decorative Paints France

#### 60761 Montataire Cedex

Date d'émission 07.07.2015, Révision 04.11.2014 Version 01 Page 8 / 9

### **SECTION 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

MARCHANDISE NON-DANGERFUSE Transport fluvial (ADN)

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

#### 14.4 Groupe d'emballage

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux section 6 à 8.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

#### SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE 1991/689 (2001/118); 1999/13; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (REACH); 1272/2008;

75/324/CEE(2008/47/CE); 453/2010/CE; (UE) 2015/830

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT ADR (2015); IMDG-Code (2015, 37. Amdt.); IATA-DGR (2015)

**RÉGLEMENTATIONS NATIONALES** Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2012.

(FR):

- Observer les restrictions d'emploi non applicable - VOC (1999/13/CE) ~8%

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

non applicable

### **SECTION 16: Autres informations**

### 16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H312+H332 Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

## Akzo Nobel Decorative Paints France 60761 Montataire Cedex

Date d'émission 07.07.2015, Révision 04.11.2014

Version 01

Page 9 / 9

#### 16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

CAS = Numéro du Chemical Abstract Service

CLP = Classification, Labelling and Packaging[Règlement relatif à la classification, à

l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) no 1272/2008]

DMEL = Derived Minimum Effect Level

DNEL = Derived No Effect Level [Dose dérivée sans effet]

EC50 = Median effective concentration

ECB = European Chemicals Bureau

EEC = European Economic Community[Espace économique européen (UE + Islande,

Liechtenstein et Norvège)]

EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances [Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire]

ELINCS = European List of Notified Chemical Substances [Liste européenne des substances chimiques notifiées]

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals [Système général harmonisé]

IATA = International Air Transport Association [Association internationale du transport aérien] IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk

IC50 = Inhibition concentration, 50%

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods [Code maritime international des marchandises dangereuses]

IUCLID = International Uniform ChemicaL Information Database

LC50 = Lethal concentration, 50% [Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)]

LD50 = Median lethal dose [Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)]

MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance [Persistant, bioaccumulable et toxique]

PNEC = Predicted No-Effect Concentration [Concentration(s) prédite(s) sans effet] REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals [Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques]

TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average TLV®STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit

VOC = Volatile Organic Compounds

vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative [très persistant et très bioaccumulable]

### 16.3 Autres informations

Méthode de classification

Positions modifiées

aucun

Copyright: Chemiebüro®